



Ville de Le Palais sur Vienne



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune du PALAIS SUR VIENNE

Année 2026

Introduction préliminaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires. Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile. Le budget « Repas à Domicile » en M22 étant un budget annexe du CCAS, celui doit obligatoirement suivre la réglementation applicable au budget principal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), s'appuyant sur le présent rapport, permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires préalablement au vote du budget et précisera les orientations budgétaires de l'exercice 2026.

SOMMAIRE

Introduction préliminaire	p 2
<u>I. Attribution des aides</u>	p 4
I.1 – Aide sociale légale	p 4
I.2 – L’attribution des aides du CCAS	p 4
I.3 – Les autres actions du CCAS	p 5
<u>II. Données socio-démographiques de la commune</u>	p 5
<u>III. La situation financière du CCAS</u>	p 5
II-1 - La section de fonctionnement	p 5
II-2 - La section d’investissement	p 9
<u>IV. Les orientations 2026</u>	p 10
II-1 - La section de fonctionnement	p 10
II-2 - La section d’investissement	p 11

I – Attribution des aides

I.1 – Aide sociale légale

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).

Par ailleurs, l'agent mis à disposition du CCAS par la commune est en charge des enquêtes et obligations alimentaires provenant des autres communes.

Le CCAS du PALAIS SUR VIENNE est indemnisé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne du temps consacré par cet agent pour l'instruction de ces dossiers en fonction du nombre de dossiers traités par celui-ci.

Pour l'année 2025, le CCAS a instruit 12 dossiers au titre de l'aide sociale légale dont 6 pour des placements en maison de retraite au profit des personnes âgées, 6 pour des placements en établissement spécialisé à destination de personnes handicapées. Aucun dossier d'obligations alimentaires n'a été instruit.

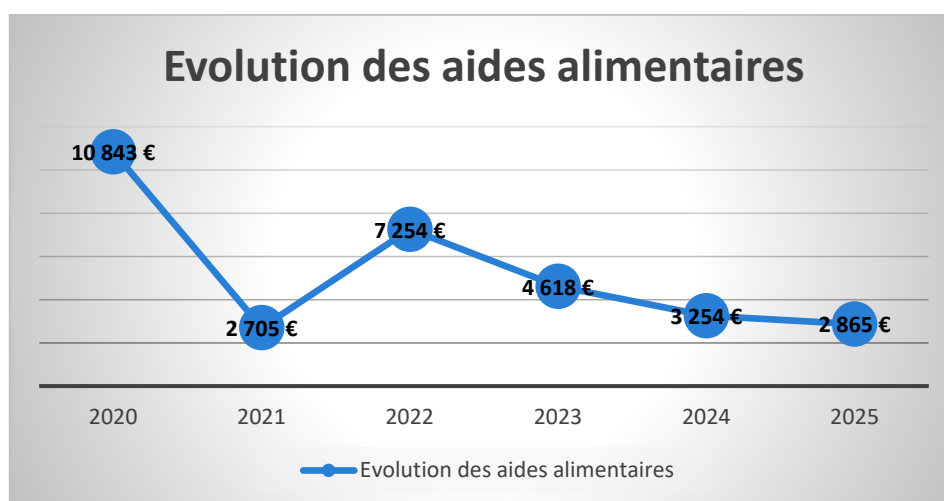
I.2 – L'attribution des aides du CCAS

L'aide alimentaire

Le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitué par l'assistante sociale du secteur.

En 2025, 17 familles ont bénéficié de l'aide alimentaire pour un montant total de 2 865,12 €.

On constate sur le graphique ci-après que depuis 2022, les demandes sont en baisse.



L'aide carburant

Cette année 4 familles ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 120 €.

L'aide financière

Le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et d'assainissement, de loyer.

En 2025, 12 familles ont bénéficié d'aide pour le paiement de diverses factures pour un montant total de 7 469.31€. Une demande de BAFA a été sollicitée mais n'a pu aboutir car la personne ne correspondait pas au poste.

I.3 – Les autres actions du CCAS

Les jardins familiaux

La commune, via le CCAS, met à disposition des habitants de la commune, sous conditions, 8 jardins familiaux d'une superficie comprise entre 78 m² pour le plus petit et 157 m² pour le plus grand pour un loyer annuel fixé à 0,35 €/m² et le remboursement de l'eau consommée, pour l'année 2025, cela représente une recette de 390,33 € correspondant à la location de 7 jardins.

Repas des aînés

En fin d'année, il est offert par le CCAS aux administrés de plus de 70 ans un repas des aînés qui leur permet de se retrouver dans le cadre d'un moment convivial. En 2025, 170 personnes et 6 accompagnateurs (payants) ont participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 03 décembre 2025 salle Gérard Philipe.

Par ailleurs, les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer au repas, ont pu bénéficier du colis, au total ce sont 670 colis qui ont été distribués cette année :

- 260 colis au profit des couples.
- 343 colis au profit des personnes seules.

EHPAD

Le CCAS de la commune offre des présents aux résidents de l'EHPAD situé sur le territoire communal. Ce sont 140 colis qui ont été offerts aux résidents.

Cadeau de naissance

Des protèges carnet de santé sont offerts aux familles à l'occasion de la naissance de leur enfant et un arbre est planté dans le parc Puy Martin chaque année.

Pour 2025, 60 protèges carnets ont été achetés pour une somme totale de 1 439,52€. 61 protèges carnets ont été distribués auprès de 60 familles représentant un coût total de 1 463,51 €. Un Acer Rubrum Armstrong d'une valeur de 115,50 € a été planté en présence des familles au printemps 2025 ainsi qu'un support plexi et une plaque des noms d'une valeur de 58,27 €.

Cadeau pour les centenaires

Des bouquets sont offerts aux centenaires de la commune. Pour 2025, une personne a bénéficié de cette action d'un montant de 55 €.

II. Données socio-démographiques de la commune

En 2026, le nombre d'habitants sur la commune s'élève à 5 844 habitants (INSEE) pour 2025. Celui-ci est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population du Palais sur Vienne sur la période de 2016 (6 044) à 2022 (5 861). La population est donc en baisse.

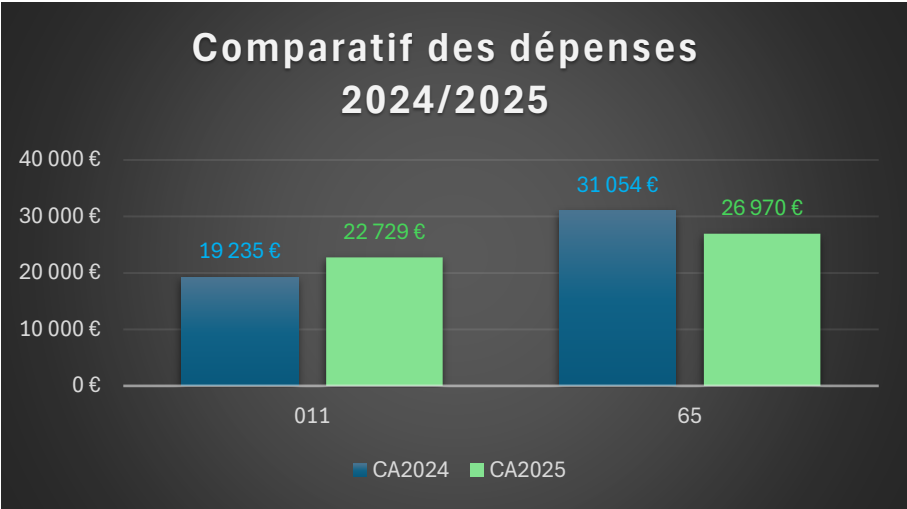
III. La situation financière du CCAS

III-1 - La section de fonctionnement

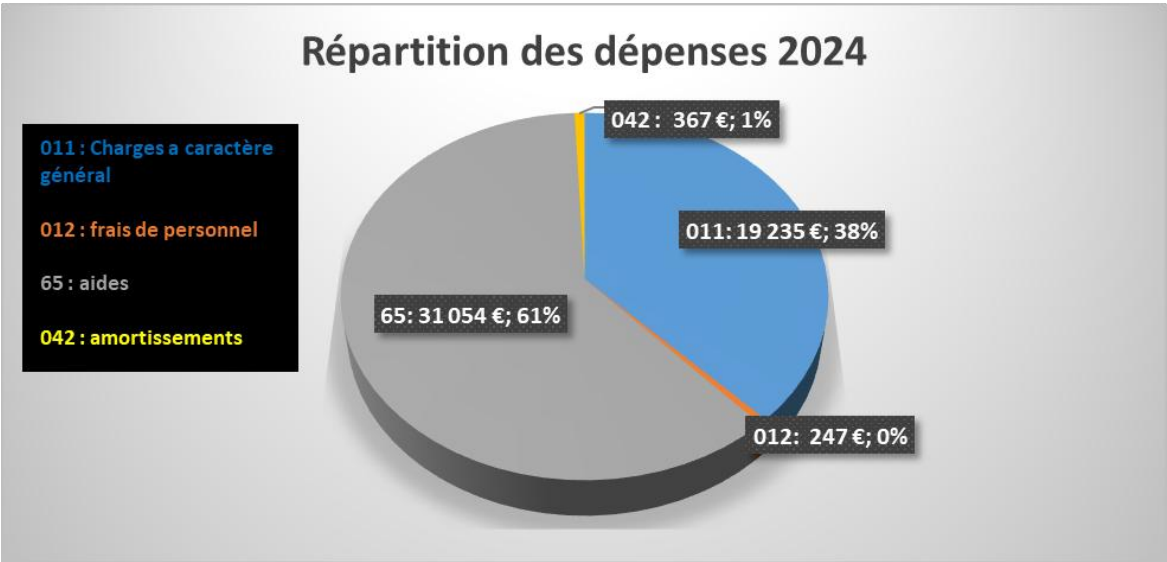
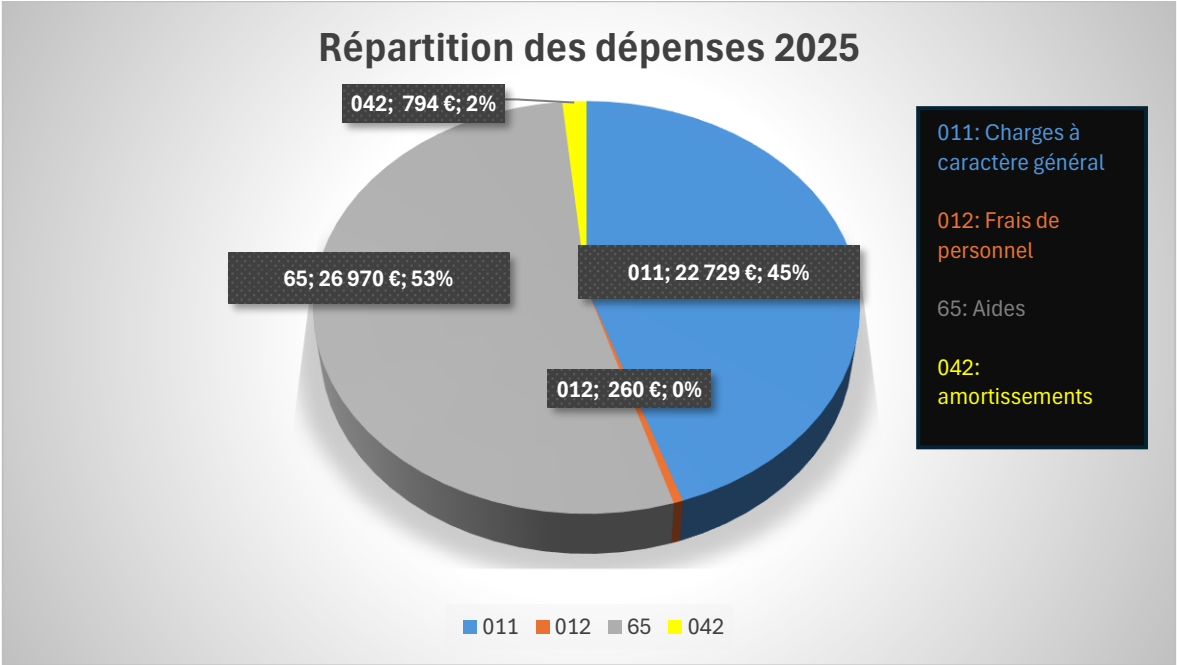
- Les dépenses :

Les dépenses 2025 s'élèvent à 50 752 € contre 50 903 € en 2024 soit une très légère baisse de 151 € (-0.3%).

En comparaison avec 2024, nous notons une hausse d'environ 3 500 € concernant les charges à caractère général liée en partie au coût de préparation du repas des aînés. Parallèlement, nous enregistrons une baisse des dépenses au chapitre 65 de 4000 €.



Les dépenses 2025 se répartissent comme suit



Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les aides alimentaires, les aides pour l'énergie, la participation sur le paiement des différentes factures pour les personnes en difficultés et le colis des aînés. Ces dépenses représentent 53% du montant total. Les charges à caractère général sont constituées majoritairement des dépenses liées à l'organisation du repas des aînés et la location du véhicule réfrigéré.

Viennent ensuite les achats des protèges carnet de santé pour les naissances, du bouquet pour les centenaires, de petites fournitures pour l'entretien des jardins familiaux. Elles représentent 45% des dépenses totales.

Le CCAS ne dispose pas de personnel en propre et bénéficie de l'assistance technique de la commune de rattachement. Les dépenses de personnel sont liées aux cotisations URSSAF des membres bénévoles du CCAS.

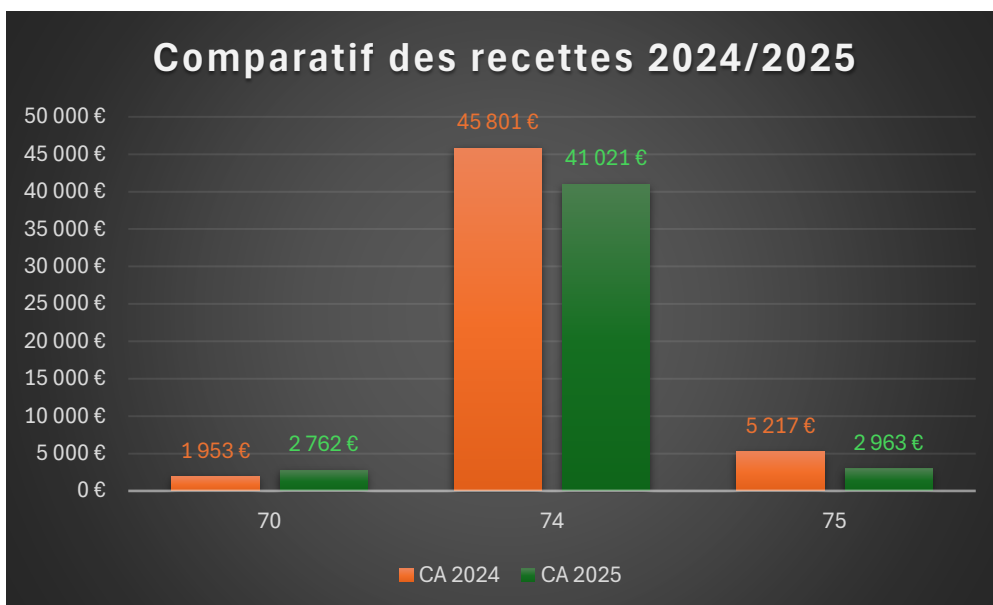
Par ailleurs, le CCAS verse annuellement une subvention au CHAL (Centre Hospitalier Animation Loisirs) qui œuvre auprès des personnes hébergées en long séjour dans les hôpitaux de Chastaingt et Rebeyrol de LIMOGES, à l'association France Victime 87 qui accompagne les personnes victimes d'agression ou encore d'attentat, et, depuis 2022, au Secours Populaire.

- **Le détail des dépenses de fonctionnement**

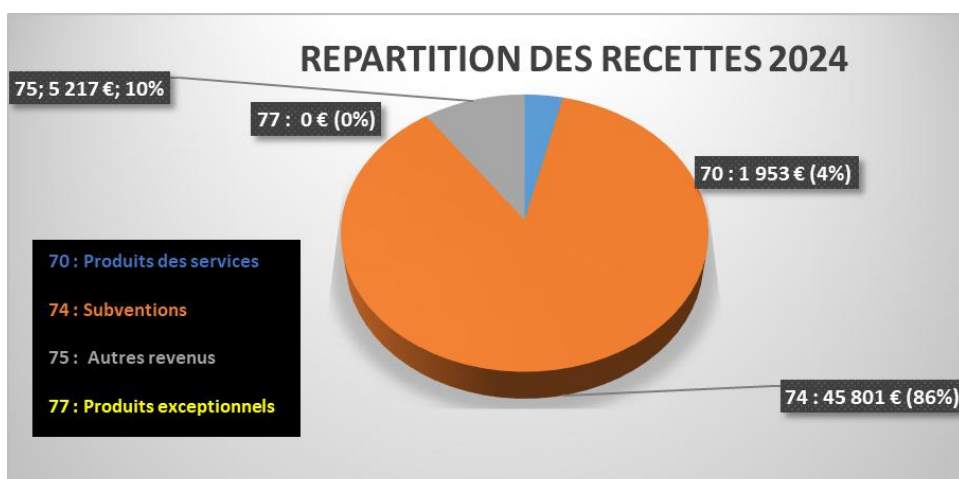
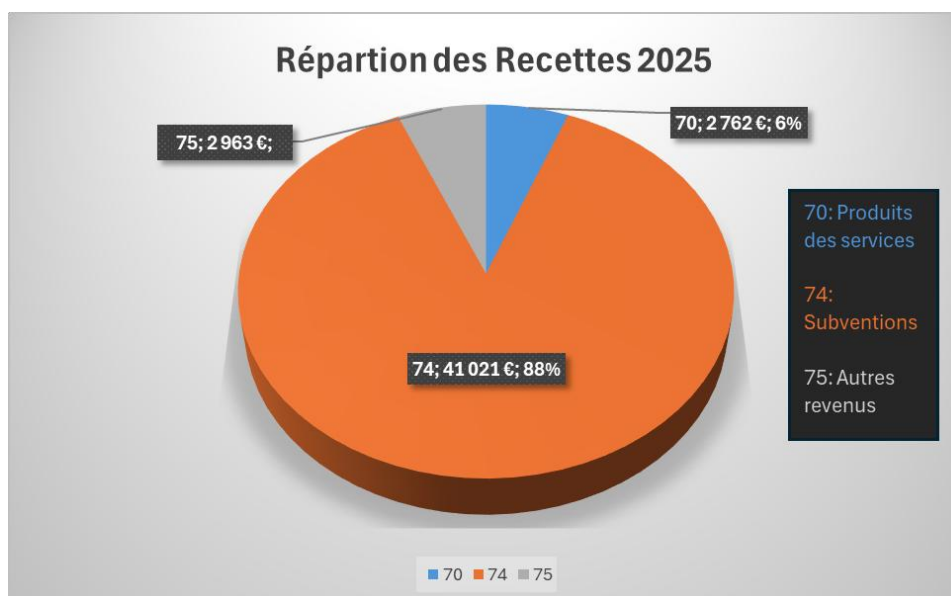
DEPENSES			
Chap	Article	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général		22 728,76 €
	60632	Fourniture petit équipement	339,26 €
	6068	Autres fournitures	1 494,52 €
	611	Contrats de prestation de service reliure des actes	432,00 €
	61351	Locations mobilières roulant	14 135,05 €
	6182	Documentation	201,62 €
	6234	Réceptions	5 478,05 €
	6261	Frais d'affranchissement	606,80 €
	637	Autres impôts, taxes	41,46 €
012	Charges de personnel		260,00 €
	6451/8	Cotisations URSSAF/autres	260,00 €
65	Autres charges de gestion		26 969,85 €
	65134	Aides	25 869,85 €
	65748	Subventions aux associations	1 100,00 €
022	Dépenses imprévues		0,00 €
023		Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre		793,58 €
	6811	Dotations aux amortissements	793,58 €
	TOTAL DES DEPENSES		50 752,19 €

- **Les recettes**

Les recettes totales 2025 s'élèvent à 46 746 € contre 52 971 € en 2024 soit une baisse de 6 225 € (11.75 %).



Ces recettes se répartissent comme suit :



Le budget du CCAS est directement abondé par une subvention communale à hauteur de 40 600 € en 2025 ainsi que par la participation du département aux frais liés aux dossiers d'aide sociale. Ces participations au chapitre 74 constituent 88% de ses ressources.

Parmi les autres recettes, au chapitre 70, on retrouve les concessions et locations de case du columbarium à raison de 1/3 de leur montant total, les 2/3 restant allant sur le budget principal de la commune. Pour 2025, les recettes s'élèvent à 2 762€, en hausse par rapport à 2024 (+ 809 €). Au sein du chapitre 75, le produit des locations des jardins familiaux et du remboursement des charges afférentes (consommation d'eau) est similaire par rapport à 2024.

- **Le détail des recettes de fonctionnement**

RECETTES			
Chap	Article	Libellé	TOTAL
70	Produit des services du domaine		2 761,99 €
	70311	Concessions cimetière	2 761,99 €
74	Dotations, subventions, participations		41 021,26 €
	7473	Département	421,26 €
	74748	Commune	40 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante		2 963,07 €
	752	Revenu des immeubles (jardins)	390,33 €
	758881	Autres	2 572,74 €
002	Excédent de fonctionnement reporté (C)		0,00 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté	
		TOTAL hors 002 (B)	46 746,32 €
		TOTAL	46 746,32 €

- **Les résultats 2025**

Résultat comptable 2025 (Recettes-dépenses)	-4 005,87 €
Reprise des résultats 2024	17 707,00 €
Résultat cumulé 2025 (report 2024 + résultat 2025) à affecter sur 2026	13 701,13 €

III-2 - La section d'investissement

Pour l'année 2025, la principale dépense d'investissement est l'arbre de naissance et la plaque à hauteur de 173.77 €.

En recettes d'investissement, nous retrouvons les amortissements pour un montant de 793.83 € relatifs aux clôtures des jardins familiaux réalisés en 2019 et aux 2 plantations d'arbres depuis 2024.

- **Les résultats 2025**

Résultat comptable 2025 (Recettes-dépenses)	619,81 €
Reprise des résultats 2024	28 839,17 €
Résultat cumulé 2025 (report 2024 + résultat 2025) à affecter sur 2026	29 458,98 €

IV. Les orientations 2026

Pour 2026, marquée par les élections municipales, le CCAS souhaite poursuivre ses actions auprès des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment pour les plus défavorisées d'entre elles.

Il s'agira de maintenir les aides actuelles :

En direction des associations

- Versement des subventions

En direction des familles

- Chèque carburant
- Chèque énergie
- Aides au paiement des factures
- Protège carnet de santé pour chaque naissance et plantation d'arbre

En direction des jeunes de moins de 25 ans :

- Aides financières au permis de conduire
- Aide au financement du BAFA

En direction des séniors :

- 1 cadeau offert aux nouveaux centenaires
- Repas ou colis de fin d'année

Le CCAS bénéficiera pour ce faire d'une subvention de la commune de rattachement dont le montant sera de 43 900 €, compte tenu des besoins réels du CCAS pour l'année 2026.

IV-1 - La section de fonctionnement

- **Les dépenses principales :**

- La location du véhicule
- Les aides
- Le repas de fin d'année

- **Les Recettes principales :**

- Subvention communale
- Remboursement des chèques services
- Concessions de cimetière

DEPENSES				
Chap	Article		Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général			24 612,98 €
012	Charges de personnel			300,00 €
65	Autres charges de gestion			36 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement			0,00 €
042	Opérations d'ordre			800,02 €
TOTAL				61 813,00 €

RECETTES			
Chap	Article	Libellé	BP 2026
70	Produit des services du domaine		2 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations		44 484,87 €
75	Autres produits de gestion courante		1 627,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté (C)		13 701,13 €
TOTAL hors 002			48 111,87 €
TOTAL			61 813,00 €

IV-2 - La section d'investissement

- Les dépenses principales :
 - L'arbre de naissance et les plaques
 - Les éventuels travaux sur les jardins familiaux
- Les Recettes principales :
 - Amortissements

DEPENSES			
Chap	Article	Libellé	BP 2026
21	Immobilisations corporelles		15 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation		15 259,00 €
	TOTAL		30 259,00 €
RECETTES			
Chap	Article	Libellé	BP 2026
001	Excédent antérieur reporté		29 458,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre		800,02 €
		TOTAL hors 001	800,02 €
		TOTAL	30 259,00 €